

## Fiche pratique Bilan de compétences

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n°2018 771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L6313-4 et R6313-4 à R6313-7 du Code du Travail.

**Il n'y a pas de prérequis pour réaliser un bilan de compétences.** Toutefois, lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences (L6312-1 du Code du Travail) ou dans le cadre d'un congé de reclassement (L1233-71 du Code du Travail), il doit faire l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

L'article [L 6313-4](#) précise les engagements déontologiques (respect du consentement, confidentialité)

### Objectifs de la prestation

- Analyser ses compétences professionnelles et personnelles
- Déterminer, ses aptitudes et ses motivations
- Construire un projet professionnel réalisable et réaliste

### Durée - Rythme - Lieux

- Lieux : dans un de nos bureaux (Morbihan/Loire-Atlantique)
- Durée\*: 24h maximum s'étalant sur une période de 8 à 16 semaines

\*La durée de la formation est adaptée à l'individu et à son parcours.

### Contenu de la prestation

Le bilan de compétences se déroule en **3 grandes phases** :

- **Phase préliminaire** : Analyse de la demande et définition d'un plan de travail
- **Phase d'investigation** : Bilan personnel et professionnel, projet professionnel
- **Phase de conclusion et plan d'action** : Remise d'un document de synthèse dont le participant est le seul destinataire. Un suivi est proposé 6 mois en moyenne après la fin de la prestation

### Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Chaque bilan est adapté à la personnalité du salarié et conserve un caractère individuel. Les séances se déroulent sous la forme d'entretiens individuels.

Lors de ces entretiens, le (la) consultant apporte son expertise technique, sa capacité à formaliser et à analyser.

Antares Conseil  
Lisquer – 56190 Noyal-Muzillac  
Tél. : 06.61.72.05.27 / poussier.agnes@bbox.fr  
Siret : 75238544300011 APE 7022Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 14544 13 auprès du préfet de région P.A.C.A

Les outils pédagogiques proposés sont :

- Supports d'entretiens, grilles de synthèse
- Différents tests

### **MODALITES D'ÉVALUATION**

L'évaluation est réalisée tout au long de la prestation :

- Analyse, reformulation, synthèses
- Réalisation de tests, analyse, restitution
- Restitution de la synthèse générale (Projet professionnel, pistes emploi et/ou formation)
- Questionnaire de satisfaction
- Entretien de suivi à 6 mois

### **Public - Modalités d'inscription**

- Tout public : salariés, demandeurs d'emploi et travailleurs indépendants.

### **Modalités**

- Entretiens face à face en présentiel (ou en visio si besoin)
- Compatible avec une activité salariée

### **Tarif de la prestation**

- Montant : 1900 €

Selon votre profil et vos acquis, la durée et le prix de la prestation peuvent aussi varier. Ce tarif est indicatif et non contractuel.

### **Accessibilité handicap**

- Cette formation est accessible aux personnes en **situation de handicap**

### **Indicateurs de résultats**

**Résultats 2023 :**

**Nombre de bénéficiaires en début et en fin de parcours :** 2 dont 2 terminés

**Nombre de réalisations d'entretiens de suivi à 6 mois :** 2 terminés

**Nombre et nature des enquêtes de terrain :** en moyenne 1 à 2 enquêtes réalisées sur les métiers, les organismes de formation et auprès des services RH

**Taux d'abandon :** 0 %

**Taux de satisfaction :** 100 %

### **Financement**

- CPF–CPF de Transition
- Plan de développement des compétences
- Financement individuel

Antares Conseil  
Lisquer – 56190 Noyal-Muzillac  
Tél. : 06.61.72.05.27 / poussier.agnes@bbox.fr  
Siret : 75238544300011 APE 7022Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 14544 13 auprès du préfet de région P.A.C.A